

Dossier de modification simplifiée n°2
du Plan local d'urbanisme intercommunal
Valant programme local de l'habitat



PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Notice explicative

La modification apportée consiste en la rectification d'une erreur matérielle relative au zonage sur la parcelle AR 7 et une partie de la parcelle AR 112 située avenue de la libération à Bailleul. Ce zonage a été modifié par erreur lors de la modification de droit commun n° 1 du PLUi-H approuvé en Conseil communautaire du 13 décembre 2022.

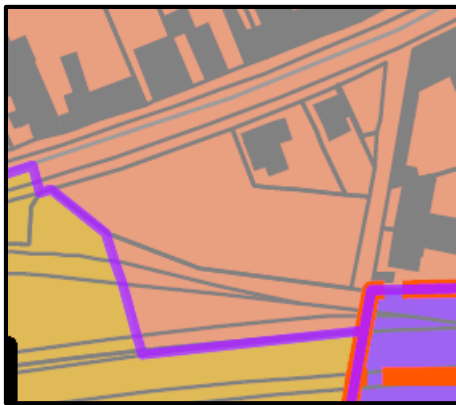
Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi-H de la CCFI comprend :

- la planche A de la commune de Bailleul.

Modification à la planche A de la commune de Bailleul :

Le secteur passe du zonage UB au zonage UR comme montré sur les extraits ci-dessous.

Zonage actuel



Zonage projeté avec la modification simplifiée

